

DESAFFILIATION

Comme rappelé lors de l'AAEL, il appartient aux clubs de désaffilier leurs membres.

Cela doit normalement être fait pour le 31 août.

A partir du 1^{er} septembre, il n'est donc normalement plus possible pour les clubs de désaffilier un membre.

Exceptionnellement jusqu'à la reprise du championnat, si vous avez encore des membres à désaffilier, vous envoyez un mail à competition@volleybwbc.be qui demandera ces désaffiliations pour vous.

A partir de la reprise du championnat (mi-septembre), plus aucune désaffiliation ne sera possible et tous les membres repris dans la liste des affiliés des clubs seront facturés par la fédération.

Un conseil : si vous n'êtes pas certain qu'un de vos membre continue la saison prochaine, désaffiliez-le.

(et s'il revient, ré-affiliez-le)

Un tutorial d'explications vous sera envoyé.

AFFILIATION

Il a été constaté qu'un grand nombre de joueurs évolue dans le championnat loisirs sans être affilié.

Le règlement stipule :

« Pour pouvoir participer à toute compétition de l'association comme joueur, toute personne doit, sous peine de forfait et de l'amende prévue, respecter la réglementation prévue. »

Chaque joueur doit donc normalement être affilié à l'association et être en possession d'une licence avant de disputer un match.

Exceptionnellement pour les loisirs, cette règle est amendée de la manière suivante : il est toléré qu'un joueur non affilié participe à un match à condition que son nom soit repris sur la feuille de match.

Dans ce cas, le club dispose d'un délai de 8 jours après la date du match pour régulariser la situation en affiliant le joueur concerné et en lui attribuant une licence. (l'idée étant que le joueur soit en ordre pour le match suivant)

En cas de défaut,

- a. Le joueur sera d'office affilié par le cellule sportive de l'association
- b. Une amende pour défaut d'affiliation de 10 € par joueur sera portée en compte du club
- c. Un forfait sera imposé aux équipes concernées

IMPORTANT : en cas d'accident d'un joueur "non-en-ordre" (çàd affilié + licence), la responsabilité de l'association est totalement dérogée et seule la responsabilité du club concerné est engagée.

QUALIFICATION DES JOUEURS

Vu les abus constatés, et pour éviter que l'association soit à nouveau poursuivie par des équipes loisirs devant une commission judiciaire de la fédération, le règlement a été adapté comme suit :

- *« Aucun joueur évoluant dans le championnat de Volley Belgium et/ou de la FVWB ne peut participer au championnat provincial des Loisirs.*
- *Seuls les joueurs âgés de 36 ans au 1er janvier de la saison sportive en cours et qui participent au championnat provincial peuvent participer aux compétitions loisirs.*
- *Toute infraction est sanctionnée d'un forfait imposé. »*

Pour être clair, un joueur évoluant dans le championnat national et/ou de promotion ne peut pas participer au championnat loisirs du BWBC.

Le forfait sera d'office appliqué.

Cependant des dérogations peuvent être demandées :

a) Les joueurs de moins de 36 ans qui évoluent dans le championnat provincial peuvent éventuellement obtenir une dérogation qui doit être demandée avant de jouer.

Le principe d'octroi de dérogation est le suivant : en fonction de sa division provinciale, un joueur de provinciale de moins de 36 ans peut obtenir une dérogation pour jouer comme suit :

- un joueur de Provinciale 1 peut jouer en Loisirs 1 et 2.
- un joueur de Provinciale 2 peut jouer en Loisirs 1, 2 et 3.
- un joueur de Provinciale 3 peut jouer en Loisirs 1, 2, 3 et 4.
- un joueur de Provinciale 4 peut jouer en Loisirs 1, 2, 3, 4 et 5.

Le forfait sera appliqué aux équipes qui font jouer des joueurs de provinciale de moins de 36 ans sans dérogation accordée.

b) Les filles qui jouent en promotion dames (première et/ou réserve) peuvent également obtenir une dérogation pour pouvoir jouer en Loisirs d1 ou d2.

c) Aucune dérogation ne doit être demandée pour les joueurs de provinciale de moins de 18 ans qui peuvent jouer partout.

CALENDRIERS ET DEMANDE DE CHANGEMENT

La gestion de toutes les compétitions du BWBC se fera via le portail de la FVWB (Clubee).

Chaque équipe doit désigner un membre disponible de façon régulière pour utiliser l'application Clubee. Si ce n'est pas encore fait, merci de communiquer les coordonnées de cette personne.

Les demandes de changement de matchs peuvent se faire via l'application Clubee.

Dès qu'une demande est initiée via Clubee, l'adversaire et le responsable loisirs reçoivent automatiquement un mail. Idem quand une demande est traitée par l'adversaire.

Le responsable loisirs (JL) ne valide une demande dans Clubee qu'en cas d'accord des 2 équipes qui reçoivent alors chacune un mail de confirmation.

Les calendriers sont alors automatiquement mis à jour.

Un tutorial d'explications pour les demandes de changement vous sera envoyé.

FEUILLE DE MATCH & CLASSEMENTS

Il a malheureusement été constaté que :

- des joueurs présents ne sont pas repris sur la feuille de match
- pire, que des joueurs sont repris sur la feuille de match sous une fausse identité.

Pour rappel, tous les participants à une rencontre doivent être inscrits sur la feuille de match.

Les capitaines des deux équipes sont autorisés, si nécessaire, à vérifier la composition de la liste des joueurs en invitant les joueurs à se présenter devant lui.

La feuille de match doit être envoyée immédiatement après la rencontre par l'équipe visitée. (il suffit à un membre de l'équipe visitée de photographier la feuille de match à l'aide d'un smartphone, et de la transférer par mail)

En procédant ainsi, les résultats et les classements sont très rapidement mis à jour dans Clubee.

Au cas où la feuille de match n'est pas à la disposition du responsable loisirs (JL) 7 jours après le déroulement du match, un résultat de 0-3 sera temporairement encodé pour la rencontre concernée.

Si en fin de saison des feuilles de matchs sont toujours manquantes, le forfait sera imposé au club visité.

(L'AAEL a décidé d'abandonner le "ff" en le transformant en "0-3")

PROCESSUS MONTEE/DESCENTE

Le principe de base actuel tel qu'approuvé par l'AAEL est le suivant : 2 montants et 2 descendants par division.

Cependant, vu le nombre actuel d'équipes en L4 et L5, il apparaît qu'un nouveau schéma de division/championnat devra probablement être pensé.

Comme demandé par l'AAEL, un mailferendum vous sera envoyé à la mi saison en ce sens.

(N'hésitez pas à envoyer également vos propositions.)

En vous souhaitant un très bon championnat